

Relevé des débats sur l'eau lors du conseil municipal du 20 décembre

Un niveau de débats rarement atteint dans le conseil municipal des Mureaux, tant en qualité, qu'en confrontation des arguments politiques. Le Maire et ses proches ont été mis en difficulté et les attaques personnelles du Maire vis-à-vis des opposants n'ont eu d'égal que la hargne de Mr Carrière, maire adjoint en charge du dossier. Sans oublier les rappels à l'ordre malvenus de Mr Danfaka, président du groupe socialiste, exigeant la discipline auprès d'élus critiques sur le sujet, certains opposés, d'autres très critiques et les derniers ayant choisis de ne pas prendre part au vote. Ces prises de position sont les marqueurs d'une démarche autoritaire, détournant la démocratie. Elles nient le droit aux citoyens élus de voter à partir de leur opinion réfléchie. Alors qu'en est-il vis-à-vis des citoyens des Mureaux ?

Point 11, intitulé : Avenant 4 au contrat de délégation de service public pour la distribution d'eau potable

Il est fait état d'une liste d'actions que devra réaliser VEOLIA avant la fin du contrat pour qu'il respecte ses engagements et utilise les 1 465 000€ HT prévus dans le contrat pour améliorer le réseau et résorber les branchements au plomb restant (problème de santé publique), mais gardés en banque.

Pire, dans l'avenant présenté au vote, la baisse des tarifs ne coûte pas UN centime à VEOLIA car elle est comprise dans la liste des actions à mener et donc dans les 1 465 000€ HT que la société VEOLIA devait à la Ville des Mureaux

Ce point aurait dû être débattu avant le vote de la résolution du 22 novembre car il illustre les pratiques de la société à qui la ville délègue un service public. Mais cet élément aurait permis aux élus de se poser les bonnes questions.

Malgré les interventions de plusieurs conseillers municipaux allant dans ce sens, le point a été adopté à une large majorité, seul Jean Delarue s'est abstenu.

Point 12 intitulé : Lancement de la DSP – distribution de l'eau potable

Il y est écrit, noir sur blanc : *« Par délibération en date du 22 novembre 2012, le Conseil Municipal a défini le futur mode de gestion de son service de distribution d'eau potable à compter de 1^{er} juillet 2014, date de l'échéance du contrat de délégation du service public actuellement en vigueur comme suit :*

- *Approvisionnement en eau potable :.....*
- *Investissement et renouvellement sur les réseaux et les ouvrages*
- *Fonctionnement courant du service (l'entretien des réseaux et des ouvrages, les réparations de fuites et interventions d'urgence, ainsi que l'interface avec les usagers), lancement d'une démarche pour la mise en place d'une délégation de service public (DSP) de type contrat d'affermage dans un premier temps. »*

Jusqu'au dernier paragraphe qui n'est, là encore qu'un rideau de fumée : *« ... il est proposé au conseil municipal de retenir le principe de la délégation de service de distribution d'eau potable par affermage pour une durée de 8 ans, tout en notant que si aucune offre n'était acceptable, le conseil municipal pourrait faire le choix d'abandonner la délégation de service public et de recourir à une gestion en régie du service de distribution d'eau potable de la ville. »*

La proposition de vote sur le principe d'une DSP tout en laissant croire qu'on pourrait ensuite choisir de revenir en régie est une hypocrisie. En fait, la possibilité d'abandon de la DSP pour recourir à une gestion en régie est un moyen de chantage pour obtenir une offre « acceptable » de la part du délégataire déjà désigné, de fait. Quelle offre acceptable ? Moins 25% par rapport au prix actuel ? Par ailleurs, le délai de 8 ans nous lie les mains jusqu'en 2022 ! Ces grossières manœuvres pour que Véolia baisse les prix masque le fait que le seul vote conforme aux principes est de décider le retour en régie publique.. Seuls Jean Delarue et Emmanuel Hiron ont voté contre le projet proposé. Ali Mohammad a quant à lui indiqué qu'il ne permettrait pas que la comparaison entre DSP et gestion directe soit truquée. Le Maire et M. Danfaka ont refusé une demande de vote à bulletins secrets sur ce point.

Ce n'est pas une promenade de santé pour le Maire et ses proches, à 16 mois des municipales. La réunion du 30 janvier prochain est importante tant pour la mobilisation que pour la réflexion de fond à apporter à la population.